

AGISSONS SUR LA FDES!



A la fin du XXe siècle, plusieurs États reconnaissent l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, en particulier le changement climatique. Ils décident de résoudre le problème ensemble à travers des conventions internationales. La France, un des pays les plus développés, s'y engage : depuis le **protocole de Kyoto en 1997** jusqu'à la **COP 21** qui a eu lieu à Paris même, en 2015.

La France est officiellement engagée dans le développement durable et met en place les **Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires** concernant la mesure de l'impact de l'activité professionnelle de la construction sur le changement climatique.

La FDES, c'est quoi ?



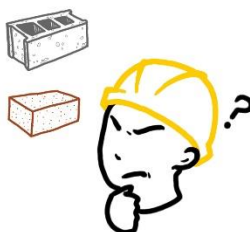
Un document normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception



Aujourd'hui tous les matériaux et produits sur le marché ne peuvent communiquer sur leur qualité environnementale que s'ils ont une étude qui le prouve.



Informations sur les matériaux, sur leur impact environnemental.



Aident les professionnels dans leurs choix pour des bâtiments plus durables.



Utilisées par les professionnels de la construction tel les entreprises ou les architectes



Serviront de données d'entrée aux logiciels de maquette comme le BIM

PROTOCOLE DE KYOTO 1997

Commencement de mise en application en 2005. Ce protocole vise à réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES).

COP 21

<http://www.apc-paris.com/cop-21>
Un accord international pour limiter le réchauffement climatique.

inies

<http://www.inies.fr/a/cueil/>
Site regroupant les FDES. (environ 1500 fiches à l'été 2018)

ANALYSE DE CYCLE DE VIE

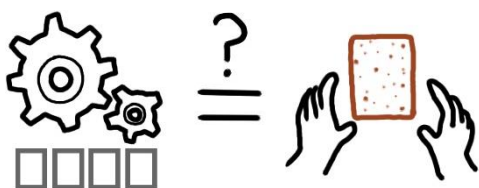
Méthode d'évaluation normalisée pour réaliser un bilan environnemental. Elle prend en compte toutes les énergies utilisées du berceau jusqu'au tombeau d'un matériau. C'est-à-dire de l'extraction des matières premières à sa destruction, en incluant les processus de transformation, les transports, la mise en œuvre, l'utilisation, etc.

1^{er} jan 2020

Pour tout dépôt de demande de permis de construire une note d'impact environnemental devra être jointe indiquant, entre autres, l'énergie consommée et l'émission de GES tout au long du cycle de vie du bâtiment en projet. Cette note d'impact environnemental s'appuiera sur les FDES.

Pourquoi faut-il se mobiliser rapidement sur les FDES?

Les FDES partent d'une bonne intention mais ont leurs faiblesses qui auront un grand impact sur notre activité, de producteurs de matériaux de construction écologique.

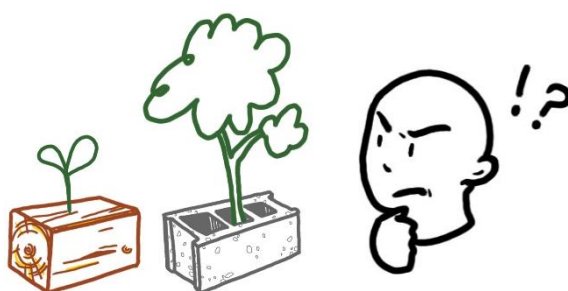


N'opèrent pas assez de discernement entre les matériaux issus d'une production très mécanisée et ceux issus d'une production ouvrière ou artisanale.

Aucun indicateur social

Comparaison entre 1 kg de bois et 1 kg de parpaing suivant les FDES

	<i>parpaing par kg</i>	<i>charpente bois massif par kg</i>	
<i>pollution de l'eau en m3</i>	0,01	0,57	Le bois de charpente pollue l'eau 57 fois plus que le parpaing par kg
<i>pollution de l'air en m3</i>	0,04	57,96	Le bois de charpente pollue l'air 1449 fois plus que le parpaing par kg
<i>émission de GES en kg de CO2</i>	0,05	0,16	Le bois de charpente émet 3 fois plus de CO2 que le parpaing par kg
<i>En Energie incorporée en MJ</i>	0,59	7,56	Le bois de charpente nécessite 13 fois plus d'énergie que le parpaing par kg



Un matériau produit avec du travail humain et peu d'énergie devrait obtenir des résultats très différents de ceux d'un matériau produit avec beaucoup de machines et peu de travail humain. Une société qui a un problème avec l'emploi devrait savoir faire pencher la balance du côté social.

Economie circulaire peu valorisée

Gestion des déchets



Offre et acteurs économiques

Des circuits courts qui utilisent peu de transports, qui utilisent de la matière renouvelable, qui jettent peu de matière ou de travail, qui réutilisent la matière devraient obtenir de meilleurs résultats que ce qui fait le contraire.

Demande et comportement des consommateurs

Et pourquoi MAINTENANT ?

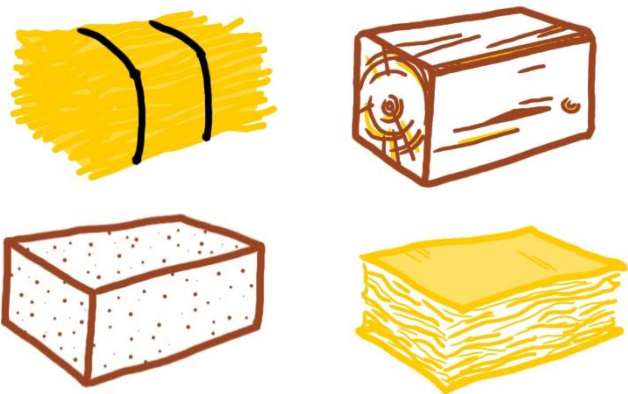


En rappel, les FDES vont être obligatoires à partir de Janvier 2020. **Une étude de permis de construire ne pourra pas se réaliser sur un matériau n'ayant pas de FDES.**

La durée de réalisation d'une FDES prend plusieurs mois, s'étend jusqu'à facilement 1 an ou plus.

Cette longue durée s'explique par la collecte de différentes données détaillées durant la fabrication ou d'autres étapes comme le transport, la mise en œuvre, les matières premières, les différents composants, les fournisseurs d'énergie, etc.

L'ordre du jour



Les FDES pénalisent les « biosourcés » et les « géosourcés ». Il est pourtant nécessaire d'en réaliser pour les mettre à disposition des concepteurs à partir du 1^{er} janvier 2020. Une action large regroupant les secteurs d'activité du bâtiment proches des matériaux peu consommateurs d'énergie et peu émetteurs de GES est souhaitable afin de faire évoluer la norme régissant les FDES.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour discuter sur les FDES, sur ses normes et de son objectivité envers les différents producteurs de matériaux. Nous souhaitons sensibiliser les collectifs vis-à-vis les pouvoirs publics, ainsi qu'auprès des médias.

Association Régionale d'Éco-construction du Sud-Ouest

73 Chemin de Mange-Pommes 31520 Ramonville Saint-Agne
<http://www.areso.asso.fr/>
contact@areso.asso.fr



Il nous apparaît, à ARESO mais pas seulement, qu'il va falloir faire une démarche concertée entre de nombreuses associations pour que les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires deviennent de vrais outils permettant de discerner entre les matériaux, les techniques ou les savoir faire. Cette démarche devra probablement durer quelques années avant d'avoir redressé la barre. Tout le monde comprend bien que le nombre des adhérents de chaque association sera un critère déterminant pour les pouvoirs publics, à toutes les échelles. Afin de les aider à entendre nos remarques, nous devons être nombreux.

Plus nous serons nombreux à signer un bulletin d'adhésion et plus nous aurons de poids auprès des décideurs, politiques ou économiques, parce que c'est le nombre qui est regardé en premier. Parce qu'aussi de nombreux adhérents dans cette association ou dans le réseau occitan des associations écologiques du bâtiment, c'est signe d'un accord de plus en plus large sur l'urgence des mesures à prendre pour réorienter le bâtiment vers des pratiques moins prédatrices sur l'environnement.

Il n'y a pas de membres illégitimes. Que l'on soit ou non professionnel du bâtiment, n'intervient pas dans le rapport d'influence que nous pouvons avoir. Quelle que soit l'activité actuelle ou passée de chacun-e des membres, adhérer c'est mettre son nom au bas d'une pétition qui dit que le temps n'est plus à repeindre en vert les Titanic des grands projets inutiles, mais bien plutôt à construire efficace avec peu d'énergies, et à se retenir de disperser généreusement les restes de nos gaspillages tout autour de nous.

Adhérer à Areso, ou à une autre association qui se revendique de l'écologie militante du bâtiment, c'est dire que continuer "business as usual", n'a pas de sens dans un monde où par ailleurs on nous parle continuellement de la dérive du climat, de l'érosion de biodiversité, ou de l'épuisement des ressources.

C'est dire aussi que la coopération est la plus forte ressource des humains pour continuer à évoluer avec le reste de l'écosystème terrestre, sans impact sur l'environnement.

Nous constatons que le temps passe, et que bien peu de mesures gouvernementales produisent de l'effet: les résultats de tous les indicateurs sont mauvais et l'avancée de la feuille de route de la transition écologique s'apparente à du surplace. S'il n'y a pas de plus nombreuses voix qui s'élèvent pour demander que les mesures officielles soient cohérentes avec les objectifs affichés, partout proclamés et répétés en boucle, nous allons tranquillement dépérir dans une grisaille légèrement saupoudrée de vert, qui nous mènera dans le mur. Mais nous sommes peut-être incapables de faire autrement...?

A bientôt,

ARESO



Adhésion Areso

date :

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Adresse mail (*pour pouvoir recevoir les mails internes de l'association !*) :

Téléphone :

Pour adhérer à ARESO :

- Lire et signer la charte d'ARES0 (<http://areso.asso.fr/spip.php?article77>), payer sa cotisation annuelle

Montant de l'adhésion :

La périodicité est l'année civile : toute adhésion réglée après le 1er décembre est valable pour l'année civile suivante.

12 € pour les particuliers non imposables

36 € pour les particuliers imposables

50 € pour les personnes morales (asso, entreprises, collectivités, ...)

Signature :